

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 15 – Jeudi 28 avril 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie

Modification du 12 avril 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 25 octobre 2011 concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 7, alinéa 1bis (nouveau)

^{1bis} A cet effet, il tient compte de l'évolution moyenne des primes, du subside fédéral et des disponibilités budgétaires cantonales. Dans la mesure du possible, il ne diminue pas le cercle des bénéficiaires.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Delémont, le 12 avril 2022

Au nom du Gouvernement
Le président: David Eray
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 832.115

République et Canton du Jura

Règlement sur l'exercice de la chasse en 2021 et 2022

Modification du 12 avril 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

Le règlement du 13 avril 2021 sur l'exercice de la chasse en 2021 et 2022¹⁾ est modifié comme il suit:

Article 14, alinéa 1, lettre c, premier tiret (nouvelle teneur)

Art. 14 ¹ Dans les limites des prescriptions concernant le droit de chasse et sous réserve des restrictions de temps et de lieu, ainsi que des exceptions statuées à titre particulier, il n'est permis de tirer, pour autant que la visibilité soit suffisante, qu'aux heures suivantes:

(...)

c) pour le sanglier:

affût: de juin à septembre

– depuis une heure avant jusqu'à deux heures après le lever du soleil ainsi que depuis deux heures avant jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

(...)

Article 21, alinéa 3 (abrogé)

Article 48 (abrogé)

Article 65, alinéa 3, deuxième phrase (nouvelle teneur)

³ (...). La circulation en forêt est cependant limitée à une heure avant jusqu'à une heure après les périodes mentionnées à l'article 14, alinéa 1, lettre c.

II.

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 12 avril 2022

Au nom du Gouvernement
Le président: David Eray
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) JO 2021 15

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 12 avril 2022

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la faune pour la fin de la période 2021-2025:

- M. Corentin Marchand, en remplacement de M. Pierre-André Hulmann;
- M. Nicolas Wallimann, en remplacement de M. Pierre-Alain Lachat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation
du projet d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: 2345 Les Breuleux

Lieu: Les Breuleux

Projet:

- S-0179030.1 Station de couplage Saphir Plus N° 728, partie GRD (Partie privée: S-0179031)
– Construction d'une nouvelle station
- S-0179031.1 Station transformatrice Saphir Plus N° 728, partie privée (Partie GRD: S-0179030)
– Construction d'une nouvelle station
- L-0211647.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Les Breuleux Au Fol N° 726 et Saphir Plus N° 728
– Interruption de la liaison actuelle Les Breuleux Au Fol - Les Breuleux Gare afin de raccorder la nouvelle station Saphir Plus
– Remplacement du câble actuel
- L-0232498.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Saphir Plus N° 728 et Breuleux Gare N° 704
– Interruption de la liaison actuelle Les Breuleux Au Fol – Les Breuleux Gare afin de raccorder la nouvelle station Saphir Plus, remplacement du câble actuel

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par la Société des Forces Electriques de la Goule SA, route de Tramelan 16, 2610 St-Imier.

Le dossier sera mis à l'enquête du 28 avril au 30 mai 2022 dans la commune des Breuleux.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et

les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Delémont, le 8 avril 2022.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets – Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation
du projet d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: Mervelier

Lieu: Administration communale, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier

Projet:

- S-0179006.1 Station transformatrice Zone Industrielle (Mervelier)
– Remplacement de la station de coupage
- L-0131170.3 Ligne mixte 16 kV entre Mervelier et La Scheulte
– Modification de la ligne
- L-0185667.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Zone Industrielle et Les Lammes
– Modification de la ligne
- L-0185722.5 Ligne mixte 16 kV entre Mervelier et Moutier
– Modification de la ligne
- L-0196466.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Zone Industrielle et Le Brue
– Modification de la ligne
- L-0209597.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Zone Industrielle et Eglise
– Modification de la ligne

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoria-platz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 28 avril au 30 mai 2022 dans la commune de Mervelier.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Delémont, le 22 avril 2022.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets – Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation
du projet d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: Ederswiler

Lieu: Löwenburgstrasse 2, 2813 Ederswiler

Projet:

- S-0175933.1 Station transformatrice Löwenburgstrasse
Nouvelle construction sur la parcelle 75
Coordonnées: 2592202/1252836
- L-0232385.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Löwenburgstrasse et Dorf (Ederswiler)
Nouvelle liaison MT
- L-0232386.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Löwenburgstrasse et Hasel
Nouvelle liaison MT

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 28 avril au 30 mai 2022 dans la commune d'Ederswiler.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Delémont, le 22 avril 2022.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets – Route de la Pâla 100 – 630 Bulle

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux, mardi 17 mai 2022, à 20h00, à la salle paroissiale des Breuleux, Route de France 2

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et approuver les comptes 2021.
3. Divers et imprévus.

Les comptes mentionnés sous chiffre 2 peuvent être consultés auprès du secrétaire-caissier durant les délais légaux.

Arrondissement de sépulture des Breuleux.

Les Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages (propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

mardi 10 mai 2022, à 20h00, à la salle de conférences N° 1 (rez-de-chaussée) du bâtiment administratif, Rue des Esserts 2 aux Breuleux

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2021.
3. Approbation des comptes 2021.
4. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire, mercredi 4 mai 2022, à 20h15, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter l'augmentation du prix des gaubes à CHF 50.– le stère (prix actuel CHF 47.–).
3. Comptes 2021.
4. Divers et imprévus.

Conseil bourgeois.

Courendlin

Entrée en vigueur de la modification de l'article 37 du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Courendlin

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courendlin le 13 décembre 2021, a été approuvé par le Gouvernement le 15 mars 2022.

Réuni en séance du 11 avril 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 1^{er} février 2022, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3, 4 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant la réglementation locale du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 16 février 2022, les restrictions suivantes sont publiées:

RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Rue du Haut-Fourneau Sud

du carrefour giratoire avec la rue de l'Avenir jusqu'au carrefour avec la route de Moutier

- Pose de signaux OSR 2.59.5 «Zone de rencontre» et au verso le signal OSR 2.59.6 «Fin de zone de rencontre», aux emplacements suivants:
 - Rue du Haut-Fourneau à l'est du bâtiment N° 19
 - A l'extrémité ouest de la rue du Progrès au nord du bâtiment N° 22 de la rue du Haut-Fourneau
 - A l'extrémité ouest de la rue Morépoint au nord du bâtiment N° 13
 - A l'est du carrefour rue du Haut-Fourneau – rue Franche sur la rue Franche à l'ouest du bâtiment N° 13
 - A l'ouest du carrefour rue du Haut-Fourneau – rue Franche sur la rue Franche au nord du bâtiment N° 7 de la rue du Haut-Fourneau
 - A l'extrémité ouest de la rue Albert Meister au sud du bâtiment N° 6 de la rue du Haut-Fourneau
 - Au sud de la rue du Haut-Fourneau à l'ouest du bâtiment N° 69 de la route de Moutier

STATIONNEMENT

Rue du Haut-Fourneau Sud

du carrefour giratoire avec la rue de l'Avenir jusqu'au carrefour avec la route de Moutier

- Le marquage de 7 places de stationnement en zone bleue accompagné de la pose de signaux OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement» et au verso le signal OSR 4.19 «Fin du parcage avec disque de stationnement» aux endroits suivants:
 - Sur la rue de l'Avenir au sud du bâtiment N° 41
 - Sur la rue du Haut-Fourneau au sud-ouest du bâtiment N° 24
 - Sur la rue du Jura au nord-ouest du bâtiment N° 20
 - Sur la rue de l'Avenir au nord du bâtiment N° 34

Le plan de circulation N° 19171.0-02 du 12 avril 2022, sur lequel figurent la signalisation et le stationnement, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté au Secrétariat du Service UETP, Route de Bâle 1, à Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

Remaniement parcellaire – Assemblée d'information

Conformément à l'article 35 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de Haute-Ajoie, d'entente avec le Service de l'économie rurale, convoque les propriétaires fonciers intéressés et la population à une assemblée d'information le lundi 16 mai 2022 à 20h00, à la halle polyvalente, La Citadelle 119B à Chevenez.

L'avant-projet de remaniement parcellaire, comprenant le plan du périmètre, le projet de statuts, ainsi que le devis des frais, sera présenté aux intéressés selon l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture par le président du jour
2. Orientation par les autorités cantonales
3. Orientation par l'auteur de l'avant-projet
4. Orientation par les autorités communales
5. Discussion générale

Observation: il n'y aura pas de vote de l'assemblée.

Chevenez, le 22 avril 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Nivellement des tombes

Sans nouvelles de la famille en vue d'un éventuel renouvellement de la concession (Art. 20 - du règlement sur les inhumations), la commune de Porrentruy disposera du monument et procédera au nivellement des tombes. Les dernières inhumations sont:

(Secteur ancienne série) N° 80 – Du Martheray-Lièvre Lucienne, 1934 / N° 81 – Lièvre-Dumont Emilia, 1927 – Lièvre Lucien, 1958 / N° 109 – Moritz Julie, 1885 – Moritz-Piquerez Maria, 1935 – Moritz Bernadette, 1986 / N° 110 – Moritz Thérèse, 1907 – Moritz Henri, 1939 – Moritz Henri, 1950 / N° 140 – Schmider Gustave, 1919, Schmider Amélie, 1958 / N° 187 – Crelier Joseph, 1919 – Crelier Emma, 1946 – Crelier Marthe, 2001 / N° 231 – Chapuis Pauline, 1914 / N° 232 – Widolf Agathe, 1903 – Chapuis Thérèse, 1971 / N° 242 – Bourquard Mathilde, 1985 / N° 243 – Bourquard Honorine, 1939 / N° 246 – Saunier Charles, 1958 – Saunier Eugénie, 1975 / N° 290 – Irzik-Kohler Marguerite, 1975 / N° 291 – Blétry Constance, 1896 – Herde-Kohler Adrienne, 1971 – Herde Max, 1965 / N° 295 – Kern Joséphine, 1935 / N° 296 – Farine Georges, 1930 – Farine Raymonde, 1974 / N° 297 – Farine Justin, 1896 – Farine-Colon Albertine, 1935 / N° 303 – Coulon Julie, 1952 / N° 352 – Adam-Minder Joséphine, 1975 / **(Secteur tombe enfant)** N° 339 – sans nom / N° 340 – Saglam Nurcan, 1970 / **(Secteur tombes à la lignée)** N° 55 A – Simard Jacques, 1984 / N° 57 A – Rodier Germaine, 1984 / N° 58 A – Zumbrunnen Yvonne, 1985 / N° 77 A – Steiger Clara, 1986 / N° 80 A – Beuret Jean, 1986 / N° 81 A – Domon Joseph, 1986 / N° 84 A – Peiny-Pape Josiane, 1986 / N° 85 A – Crelier Jeanne, 1986 / N° 89 A – Simon Yvonne, 1986 / N° 102 A – Queloze Léon, 1988 / N° 107 A – Chavanne Alice, 1988 / N° 110 – Petit Madeleine, 1989 / N° 126 A – Oeuvery Yvonne, 1990 / N° 129 A – Saunier Ermelina, 1990 / N° 145 A – Léchenne Henri, 1991 / N° 183 A – Wirz Germaine, 1995 / N° 188 A – Künzli Jean, 1996 – Künzli Berthe, 1996 / **(Secteur nouvelle série)** N° 23 – Daucourt Louis, 1983 – Daucourt Bérange, 1983 – Willemin Robert, 1983 – Willemin-Daucourt Yvonne, 1983 / N° 48 – Mentha Violette, 1971 / N° 90 – Bigenwald Jean, 1918 / N° 132 – Juillard Emile, 1952 – Juillard Marius, 1985 / N° 133 – Juillard Berthe, 1957 / N° 223 – Cuenin Amélie, 1979 / N° 344 – Perrot François, 1919 – Perrot François, 1945 / N° 357 – Chapatte Marie, 1939 / N° 373 – Dubail-Souder Louise,

1920 / N° 439 – Henni-Locher Jeanne-Marie, 1959 – Henni Karl, 1964 / N° 474 – Geissbühler Frédéric, 1933 / N° 523 – Calame Paul, 1969 / N° 524 – Calame-Comment Maire, 1992 / N° 527 – Coulon-Jolidon Amélie, 1980 / N° 560 – Bouvier Mélina, 1939 – Bouvier Charles, 1974 – Bouvier Juliette, 1998 / N° 561 – Bouvier Charles, 1941 – Bouvier Berthe, 1979 / N° 666 – Terrier Charles, 1937 – Terrier-Etienne Augusta, 1983 / N° 667 – Walzer Augusta, 1938 – Walzer Clément, 1969 / N° 668 – Hennin Juliette, 1985 – Hennin Georges, 1989 / N° 710 – Monnat Germaine, 1933 – Monnat André, 1971 / N° 737 – Meyer Félix, 1928 / N° 781 – Bélet Julia, 1931 – Bélet Suzanne, 1968 – Chapuis Madeleine, 1995 / N° 782 – Girardin-Bélet Marthe, 1943 – Bélet Pierre, 1946 – Bélet Germaine, 1980 / N° 852 – Hurni Johann, 1972 – Hurni-Barthe Louise, 1986 / N° 951 – Sala Eugénie, 1982 / N° 952 – Sala Thérèse, 1984 / N° 1060 – Froidevaux-Fleury Hortense, 1983 / N° 1061 – Froidevaux Germain, 1958 / N° 1062 – Meier Mariette, 1958 / N° 1113 – Lapaire Ernest, 1960 – Lapaire Marie, 1962 / N° 1114 – Domon Marie, 1972 – Domon Jeanne, 1988 / N° 1127 – Beuchat Edmond, 1959 – Beuchat-Jolissain Germaine, 1988 / N° 1128 – tombe vide / N° 1429 – Viatte René, 1972 – Viatte-Winkler Frieda, 1998 / N° 1438 – Rebetz Ali, 1972 / N° 1452 – Joly Marthe, 1975 / N° 1453 – Joly François, 1984 / N° 1544 – Vallat Antoinette, 1978 / N° 1548 – Prudon-Danz Bertha, 1978 – Prudon Marthe, 2001 / N° 1556 – Wasciezko Irène, 1979 / N° 1747 – De Pol Ida, 1992 – De Pol Emma, 1992 / N° 1787 – Wolff-Domon Olga 1995 – Wolff Albert, 1997 / N° 985 – Gigon Joseph, 1959 – Gigon Berthe, 1986 / N° 1011 – Koch Albert, 1959 – Koch-Desboeuf Marguerite, 1986 / N° 1017 – Cavestri Victor, 1959 / N° 1018 – tombe vide / **(Secteur carré d'urnes)** N° 5037 – Imhof Michel, 1995 / N° 5037 – Rosenberg Eva, 1998 / N° 5068 – Gigandet Angèle, 1998.

Saint-Brais

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 12 avril 2022 les plans suivants:

- Modification de peu d'importance du plan de zones – Parcelles 3, 75, 774 et 1127

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saint-Brais, le 27 avril 2022.

Conseil communal.

Soyhières

Entrée en vigueur du règlement relatif au statut du personnel communal

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Soyhières le 2 mars 2022, a été approuvé par le Service des communes, le 4 avril 2022.

Réuni en séance du 11 avril 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Dernier délai
pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courgenay – Courtemautruy

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 10 mai 2022, à 20h 15, au CPC**

Ordre du jour:

1. Désignation d'une scrutatrice ou scrutateur.
2. Procès-verbal du 7 décembre 2021 (ce document ne sera plus lu, il peut être consulté au secrétariat Saint-Gilles).
3. Présentation et approbation des comptes 2021.
4. Rapport du Conseil.
5. Informations de l'Equipe pastorale.
6. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Fahy

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 17 mai 2022,
à 20h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2021.
3. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Mervelier – La Scheulte

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 11 mai 2022, à 20h 00,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2021
3. Voter un crédit destiné au changement de fenêtres et porte au bâtiment de la cure.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montignez

**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 5 mai 2022, à 20h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes 2021.
3. Rénovation du système de fermeture automatique de la porte de l'église.
4. Rénovation de l'appartement de la cure (cuisine et peinture).
5. Divers et imprévus.

Montignez, le 20 avril 2022.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

**Assemblée ordinaire
jeudi 12 mai 2022, à 20h 15, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal des deux dernières assemblées.
3. Elections de deux pasteur-e-s présentés par le Conseil de paroisse.

4. Comptes 2021:
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires ;
 - b) Rapport des vérificateurs ;
 - c) Approuver les comptes 2021.
5. Informations sur la vie paroissiale.
6. Divers.

Conseil de paroisse.

Saignelégier

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 11 mai 2022, à 20h 15,
à la salle communale des Pommerats**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des comptes 2021 et des dépassements de budget.
3. Démission et admissions
au sein du Conseil de la commune ecclésiastique.
4. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Saint-Randoald

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 17 mai 2022, à 20h 15,
à la Maison des Œuvres de Courrendlin**

Ordre du jour:

1. Informations pastorales.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée de Courrendlin.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée de Rebeuvelier.
4. Démission de la secrétaire des assemblées
5. Elections pour la législature 2022-2025:
 - a) du secrétaire des assemblées ;
 - b) du président du Conseil ;
 - c) d'un membre du Conseil.

En cas d'intérêt pour un poste, veuillez vous annoncer auprès du secrétariat de la commune ecclésiastique (secretariat@strandoald.ch) avant le 9 mai (à cette date, la liste sera clôturée).

6. Présentation et approbation des comptes 2021 de Courrendlin.
7. Présentation et approbation des comptes 2021 de Rebeuvelier.
8. Modifications du règlement d'organisation.
9. Temps de parole à l'assemblée.
10. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vicques

**Assemblée extraordinaire de la commune
ecclésiastique, mardi 10 mai 2022, à 20h 00,
à la Maison de paroisse Saint-Valère**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Eclairage de l'église, approbation du budget.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Avis de construction

La Baroche /Asuel

Requérant et auteur du projet: Refuge des 4-Vents, Marcel Erard, Les Rangiers 5a, 2954 Asuel.

Description de l'ouvrage: Construction d'une mini-step enterrée en remplacement des fosses existantes.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 577, sise au lieu-dit Les Quatre Vents, 2954 Asuel. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 22 avril 2022.

Conseil communal.

Le Bémont

Requérants: Sylvia Myriam Thiévent et Serge Thiévent, Les Communances-Dessus 71, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Sylvia Myriam Thiévent, Les Communances-Dessus 71, 2360 Le Bémont.

Description de l'ouvrage: Pose d'un nouveau poêle à bois et aménagement d'un nouveau canal de fumée en toiture.

Cadastre: Le Bémont. Parcelle N° 343, sise au lieu-dit Vers chez Jean Adam, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Bémont, Les Cufattes 85B, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 19 avril 2022.

Conseil communal.

Bonfol

Requérant et auteur du projet: Escale Bonfol, Rue de la Gare 316, 2944 Bonfol.

Projet: Modification en cours de procédure de la demande de permis de construire N° 292/21, soit: les emplacements sur les parcelles N°s 1718 et 3152 sont abandonnés et remplacés par les emplacements sur les parcelles Nos RP 67.13 (3277) et 2947, selon dossier déposé, sur les parcelles N°s RP 67.13 (3277) et 2947, sur-

faces 1650 et 38448 m², sises BF RP 67.13 (3277): Route de Courtavon, BF 2947: Bois Banal. Zones d'affectation: BF RP 67.13 (3277): zone agricole ZA, BF 2947: zone agricole ZAa. Plan spécial: LandArt.

Dimensions principales 1 roulotte: Longueur 8m30, largeur 2m44, hauteur 3m97, hauteur totale 3m97.

Genre de construction: Roulotte en ossature métallique avec bardage mélèze naturel et toiture terrasse en bois et panneaux solaires.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 mai 2022 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Courgenay

Requérante et auteure du projet: Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Tour à hirondelles.

Cadastre: Courtemautruy. Parcelle N° 605, sise au lieu-dit Le Coinat, 2950 Courtemautruy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions du nid: Longueur 2m44, largeur 2m11; mât: hauteur totale 6m15.

Genre de construction: Matériaux: bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 28 avril 2022.

Conseil communal.

Courgenay

Requérante et auteure du projet: Coopérative La Clef des Champs, Didier Roger Lambert, Route de Reclaine 27a, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Construction et aménagement de 2 étangs (1 étang écologique et 1 étang agroécologique) et pose de barrières de protection.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 756, sise à la rue Les Œuchattes, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Biotope ou mare en zone agricole.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Marc-Alain Bloch, Rue des Tourelles 37, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Stähelin partner architectes SA, Laurent Bertuchoz, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement de l'installation de chauffage existant par un nouveau chauffage automatique à pellets alimentant les bâtiments sur les parcelles N°s 618, 1817, 625, 621 et 616; le chauffage central se situera à la Route de Moutier 4 sur la parcelle N° 618.

Cadastre: Delémont. Parcelle N°s 618, 1817, 625, 621 et 616, sises à la Route de Moutier 4, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CCe.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Develier

Requérant et auteur du projet: Quattro Automobiles Montavon SA, Jacques Favre, Route de Delémont 74, 2802 Develier.

Description de l'ouvrage: Pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 1068, sise à la Route de Delémont 162, 2802 Develier. Affectation de la zone: Zone d'activités (AA).

Surface: 584,40 m².

Genre de construction: Panneaux: monocristallins, noirs; cadre: aluminium.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 12 avril 2022.

Conseil communal.

Fahy

Requérant: Stéphane Daucourt, La Fuatte 139, 2916 Fahy. Auteur du projet: Didier Peter construction, Didier Peter, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure.

Description de l'ouvrage: Agrandissement salon maison familiale et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture; pose d'une toiture sur fumière existante et remblayage contre mur existant pour soutènement.

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 122, sise au lieu-dit En lai Fiatte, La Fuatte 139, 2916 Fahy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 9m90, largeur 9m10, hauteur 3m60, hauteur totale 5m10.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A., isolation périphérique, crépi jaune pâle (idem existant); toiture: tuiles rouges (idem existant).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Ersan Engin et Necla Beyazsac, Chemin du Guiguerez 1a, 2822 Courroux. Auteur du projet: BULANI – Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Agrandissement de deux balcons existants; aménagement d'une terrasse en toiture; ouverture d'une fenêtre; aménagement de places de parcs; démolition de deux bâtiments; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 252, sise à la Rue de la Fin Doie, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Lajoux

Requérant et auteur du projet: WHG Architectes Sàrl, Olivier Gogniat, Rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un immeuble locatif de 4 appartements + 8 cases de stationnement ext. non couvertes.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 31, sise à la rue Le Bout Dessus, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 17m51, largeur 13m00, hauteur 6m20, hauteur totale 8m80.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et brique, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant: Driton Ajeti, Rue Achille-Merguin 14, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: DT Jura Sàrl, Berat Iljazi, Rue de la Rauracie 2, 2842 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec deux logements, couvert à voitures, pompe à chaleur et pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3709, sise à la Rue d'Argile, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAe. Plan spécial: Oiselier II.

Dimensions: Longueur 19m70, largeur 9m70, hauteur 6m40, hauteur totale 6m40.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi gris clair; toiture, gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI de la Commune de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 25 avril 2022.

Service UEI.

Rossemaison

Requérant et auteur du projet: Hervé Rufer, Les 4 Vents 1, 2842 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Démolition du silo existant et construction d'un nouveau silo avec radier et mur de soutènement au sud-est du bâtiment N 1B; l'article 97 LAg est applicable au projet.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 705, sise au lieu-dit Fenatte Leuchu, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 10m20, largeur 7m60, hauteur 17m00, hauteur totale 17m00.

Genre de construction: Matériaux façades: radier et soutènement en B.A. apparent gris; silo type GB Silo System AG, teinte verte; toiture: silo type GB Silo System AG, teinte verte.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 19 avril 2022.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant: Joël Vallat, Route de France 15, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: 360 Comte Entreprise Générale SA, Arnaud Bron, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et rénovation d'un appartement se trouvant dans le bâtiment N° 15 existant; création de nouvelles fenêtres et portes-fenêtres, prolongation de la terrasse existante, pose de 3 velux en toiture et installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 56, sise à la Route de France 15, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions velux: 160 cm x 94 cm; prolongation terrasse: 9m50.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 13 avril 2022.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Saignelégier

Requérante: Brasserie BFM SA, Jérôme Rebetez, Chemin des Buissons 8, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: ARC Architecture Sàrl, Julien Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Création d'une marquise.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 992, sise au Chemin des Buissons 6, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activité, AA.

Dimensions: Longueur 16m52, largeur 9m20, hauteur 4m96, hauteur totale 4m96.

Genre de construction: Matériaux façades: fondations en béton armé; structure métallique anthracite; couronnement marquise en tôle anthracite; toiture: toiture plate en structure métallique avec fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 25 avril 2022.

Conseil communal.

Val Terbi/Vicques

Requérant: Syndicat de l'Ecole Secondaire du Val-Terbi ESVT, Elisabeth Dennert, Chemin des Ecoles 2, 2824 Vicques. Auteur du projet: B architecture Sàrl, Brice Lachat, Rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement complet d'une halle de gymnastique scolaire; rénovation de 2 locaux sanitaires, remplacement de fenêtres et pose d'un monobloc dans les combles.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 473, sise au Chemin des Ecoles, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dimensions existantes: Longueur 25m16, largeur 13m16, hauteur 7m08, hauteur totale 8m80.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis, blanc cassé; toiture: tuiles brunes dito existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 21 avril 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réorganisation interne, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Architecte logiciel à 80-100%

Mission: En tant qu'architecte, vous participez à la conception d'architectures logicielles et à l'intégration de

solutions transverses à l'administration ainsi qu'à l'évolution de la cyberadministration. En tant que responsable technique dans des projets innovants de digitalisation, vous collaborez avec des parties prenantes et intégrez les solutions de plusieurs fournisseurs. Vous participez aux projets dès la conception et jusqu'à la mise en production. En tant que membre d'une équipe agile, vous vous engagez personnellement à la réalisation des objectifs et participez à l'amélioration continue de son fonctionnement. En outre, en tant que membre d'une communauté d'architecture, vous assurez l'évolution cohérente des TIC de l'Etat du Jura.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une formation en informatique de niveau master, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Expérience avérée dans la réalisation de systèmes complexes ou grande expérience de développeur souhaitant évoluer vers un profil différent. Bonne aptitude d'écoute et de persuasion. Habileté à vulgariser les informations pour les utilisateur-trice-s. Vous êtes convaincu par les pratiques DevOps. La connaissance des technologies Microsoft (Framework.NET, IIS, PowerShell) et une expérience avec des architectures orientées services sont un atout. Esprit d'équipe, sens des responsabilités et intérêt pour les nouvelles technologies. Des connaissances dans les méthodologies agiles constituent un avantage. Excellentes connaissances en français, parlé et écrit, ainsi qu'une bonne maîtrise de l'anglais, parlé et écrit. Des connaissances de l'allemand constituent un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIIa/Classe 19.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 20 mai 2022** et comporter la mention « Postulation Architecte logiciel SDI ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci

peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission de la titulaire et en prévision d'une réorganisation partielle, le Service de l'enseignement (SEN) met au concours un poste de

Responsable du secteur «Gestion pédagogique de l'école» à 80-100%

Mission: Dans le contexte du service et de son équipe de direction, vous serez chargé-e d'assurer la responsabilité des dossiers relevant de la gestion pédagogique de l'école. Il s'agit de planifier, de coordonner et d'assurer le suivi de l'ensemble des dossiers pédagogiques. Vous êtes notamment en charge de toutes les questions relatives aux grilles horaires, aux plans d'études, aux moyens d'enseignement, à la santé scolaire et à la formation continue des enseignant-e-s. Vous assurez le suivi des projets pédagogiques développés par le service, en collaboration avec les écoles jurassiennes. Le/la responsable de secteur aura pour mission la gestion du domaine pédagogique, y compris les aspects liés à la pédagogie spécialisée. Il vous appartiendra également de contrôler et surveiller la qualité du travail des collaborateur-trice-s.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une formation tertiaire de niveau Master (HEP, HES, Uni) dans le domaine de l'enseignement ainsi que d'une bonne connaissance du système scolaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Titulaire d'une formation supérieure dans la direction d'institution ou d'un titre équivalent, vous pouvez attester d'une activité professionnelle de plusieurs années dans des fonctions à responsabilités. Vous justifiez de 2 à 4 ans d'expérience dans un poste similaire. Vous avez le sens de l'organisation, des responsabilités et de la communication, ainsi que des aptitudes en matière de rédaction.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur IId/Classe 21.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, tél. 032 420 54 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 mai 2022** et comporter la mention «Postulation Responsable du secteur «Gestion pédagogique de l'école» à 80-100%». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer

votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

Garde-faune cantonal-e à 80-100%

Mission: L'Office de l'environnement (ENV) veille à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la protection de l'homme et de son cadre de vie contre les nuisances excessives et à la gestion des risques naturels ou industriels. Son Domaine Nature est en charge de l'application des législations relatives à la nature, au paysage, aux eaux de surface et à la chasse/pêche. En tant que garde-faune, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles de manière concrète dans l'ensemble du territoire. Vous veillez à l'application de la législation relative à la protection de l'environnement en général, et de la législation liée à la faune, la chasse et la pêche en particulier. Vous réalisez les activités de gestion liées aux espèces et à leur cadre de vie, tout en exerçant une surveillance des activités humaines dans les milieux naturels et en assurant la police de la faune. Vous encadrez les gardes auxiliaires et contribuez à l'information, à la vulgarisation et à la recherche de solutions avec les propriétaires fonciers et les particuliers.

Profil: Certificat fédéral de capacité ou formation et expérience jugées équivalentes, brevets fédéraux de garde-faune et garde-chasse (ou s'engager à les obtenir), certificat d'aptitude à la chasse souhaité, 2 à 4 années d'expérience dans un métier de l'environnement, expérience du monde de la chasse et de la pêche, bonnes connaissances naturalistes, volonté et aptitude à obtenir les brevets fédéraux de garde-faune. Diplomatie et bonne expression orale, autonomie, résistance physique et psychique, capacité à s'adapter à un horaire irrégulier et de nuit. Bonnes connaissances du territoire cantonal, permis de conduire. Vous exercez en uniforme et êtes doté d'une arme de service.

Fonction de référence et classe de traitement: Garde-faune/Classe 11.

Entrée en fonction: 1^{er} août ou à convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 09.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regrou-

pant l'ensemble des documents) **jusqu'au 6 mai 2022** et comporter la mention « Postulation Garde-faune ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, l'Office de la culture met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 50 %

Mission: Vous avez la responsabilité administrative des contributions financières aux projets culturels à l'Office de la culture. Vous supervisez les procédures, vous gérez les délais, vous analysez les dossiers du point de vue administratif et financier et vous préparez des préavis et des décisions. Vous supervisez la gestion financière du fonds dévolu aux soutiens culturels. Vous êtes également la personne de contact pour répondre aux questions et aux sollicitations du public dans ce domaine. Vous contribuez en outre activement au processus de digitalisation de l'ensemble de la procédure interne. Par ailleurs rattaché-e au secrétariat de l'Office de la culture, vous participez à sa gestion, notamment la correspondance administrative et l'accueil du public. Vous assumez également la charge de correspondant-e informatique du service. Vous effectuez des tâches administratives courantes (notes de séance, prises de rdv, organisation de réunions, correspondance) et participez à l'élaboration de travaux d'édition.

Profil: Vous disposez d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, complété par une expérience professionnelle de deux à quatre ans dans un domaine similaire. La culture jurassienne vous intéresse et vous êtes à l'aise dans les échanges avec le public. Vous maîtrisez la communication orale et écrite en français. Vous disposez d'une bonne maîtrise des outils comptables et informatiques. Vous avez le sens de l'accueil et l'esprit d'initiative. Vous savez tenir les délais, gérer un nombre élevé d'informations et disposez d'une bonne résistance au stress.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Christine Salvadé, cheffe de service, tél. 032 420 84 00; secrecc@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe

regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 20 mai 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à 50 % OCC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant-e primaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent; DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Délai de postulation: 5 mai 2022.

ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTRUY

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires en 7P-8P; 8 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michel Boil, au 032 466 14 62.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Porrentruy, Monsieur Michel Boil, Rue du Bané 36, Case postale 187, 2900 Porrentruy.

ECOLE PRIMAIRE DE BOÉCOURT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 18 leçons hebdomadaires en 3P-4P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint, au 032 426 64 85.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint, Route de Séprais 30L, 2856 Boécourt.

ECOLE PRIMAIRE DE BOÉCOURT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée.

Taux d'activité: 5 à 7 leçons hebdomadaires en 1P-2P; 7 à 8 leçons hebdomadaires en 7P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint, au 032 426 64 85.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint, Route de Séprais 30L, 2856 Boécourt.

ECOLE PRIMAIRE DE FRANCHES-MONTAGNES EST

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 2 à 4 leçons hebdomadaires en appui.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Franches-Montagnes Est, Madame Régine Montavon, au 032 955 14 59.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Franches-Montagnes Est, Madame Régine Montavon, Route du Pré-Petitjean 117, 2362 Montfaucon.

ECOLE PRIMAIRE DU HAUT VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires en 1P-2P; 4 leçons hebdomadaires en 4P; 4 leçons hebdomadaires en 7P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, au 032 438 85 65.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire du Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, Les Cerisiers 13, 2828 Montsevelier.

ECOLE PRIMAIRE DU VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 18 à 22 leçons hebdomadaires en 1P-2P; 18 à 22 leçons hebdomadaires en 3P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Val Terbi, Madame Céline Liechti, au 032 435 63 65.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire du Val Terbi, Madame Céline Liechti, route Principale 49, 2824 Vicques.

ECOLE PRIMAIRE DE CORNOL

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 10 à 15 leçons hebdomadaires en 3P-8P; 18 à 24 leçons hebdomadaires en 3P-8P.

Remarque: Enseignant-e au bénéfice de la formation MITIC ou souhaitant se former est un avantage.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cornol, Madame Sandra Nobs, au 032 462 25 54.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de

Cornol, Madame Sandra Nobs, Route de la Baroche 14, 2952 Cornol.

ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, Mesdames Julie Rebetez et Maurane Bürki, au 032 552 17 40.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Présidente de la commission d'école, M^{me} Pamela Rais, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 10 à 13 leçons hebdomadaires en 3P-8P; 18 à 21 leçons hebdomadaires en 3P-8P avec l'enseignement de l'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, Mesdames Julie Rebetez et Maurane Bürki, au 032 552 17 40.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Présidente de la commission d'école, M^{me} Pamela Rais, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 10 à 13 leçons d'activités créatrices hebdomadaires en 5P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, Mesdames Julie Rebetez et Maurane Bürki, au 032 552 17 40.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Présidente de la commission d'école, M^{me} Pamela Rais, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

ECOLE PRIMAIRE DE LA VENDLINE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 9 leçons hebdomadaires en 5P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Vendline, Monsieur Bernard Gassner, au 032 474 51 69.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Commission d'école de la Vendline, Madame Catia Balmer, En Chaussin 3, 2943 Vendlincourt.

ECOLE PRIMAIRE DE LA HAUTE-SORNE (SITES DE COURFAIVRE ET BASSECOURT)

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 6 à 10 leçons hebdomadaires en 6P, devoirs accompagnés et appui; 10 à 16 leçons hebdomadaires en 7-8P, devoirs accompagnés et appui; 16 à 22 leçons hebdomadaires en 4P, 6P et devoirs accompagnés.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Haute-Sorne, Madame Antoinette Kottelat, au 032 426 74 72.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de la Haute-Sorne, Madame Antoinette Kottelat, Rue du Collège 11, 2854 Bassecourt.

ECOLE PRIMAIRE DE LA HAUTE-SORNE (SITE DE BASSECOURT)

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 16 à 22 leçons hebdomadaires en 3P, 7P et devoirs accompagnés avec l'enseignement de l'anglais.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Haute-Sorne, Madame Antoinette Kottelat, au 032 426 74 72.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de la Haute-Sorne, Madame Antoinette Kottelat, Rue du Collège 11, 2854 Bassecourt.

ECOLE PRIMAIRE DE BONCOURT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 18 à 21 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, au 032 475 59 91.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, Rue des Lignières 8, 2926 Boncourt.

ECOLE PRIMAIRE DE BONCOURT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 10 à 13 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, au 032 475 59 91.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, Rue des Lignières 8, 2926 Boncourt.

ECOLE PRIMAIRE DE BONCOURT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 20 leçons hebdomadaires en 3P-8P; 2 leçons hebdomadaires d'éducation physique et sportive en 7P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, au 032 475 59 91.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, Rue des Lignières 8, 2926 Boncourt.

ECOLE PRIMAIRE DE BONCOURT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 28 leçons hebdomadaires en 3P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, au 032 475 59 91.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, Rue des Lignières 8, 2926 Boncourt.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 14 leçons hebdomadaires en 3-8P; 12 leçons hebdomadaires en 1P-4P; 28 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, au 032 471 17 49.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, Place des Sports 4, 2950 Courgenay.

ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 29 à 55 leçons hebdomadaires en 1P-8P.

Remarque: Le pensum définitif et les degrés d'enseignement seront adaptés aux souhaits des candidats dans la mesure du possible.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, au 032 421 97 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, Route du Haut-Fourneau 36, Case postale 2125, 2800 Delémont.

ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 26 à 30 leçons hebdomadaires en 1P-2P; 18 à 21 leçons hebdomadaires en 1P-2P; 18 à 21 leçons hebdomadaires en 3P-4P; 26 à 30 leçons hebdomadaires en 5P-8P; 22 à 25 leçons hebdomadaires en 5P-6P; 26 à 30 leçons hebdomadaires en 7P-8P; 26 à 30 leçons hebdomadaires en 7P-8P; 26 à 30 leçons hebdomadaires en 7P-8P; 22 à 25 leçons hebdomadaires en 7P-8P; 22 à 25 leçons hebdomadaires en 1P-3P; 18 à 21 leçons hebdomadaires en 1P-4P; 22 à 25 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, au 032 421 97 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction du cercle scolaire primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, Route du Haut-Fourneau 36, Case postale 2125, 2800 Delémont.

CERCLE SCOLAIRE DE LA BAROCHE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 24 leçons hebdomadaires en 1-6P; 13 leçons hebdomadaires en 7P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Baroche, Madame Valérie Ackermann, au 032 462 23 92.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de la Baroche, Madame Valérie Ackermann, Le Cornat 11, 2946 Miécourt.

CERCLE SCOLAIRE DE LA BAROCHE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 17 à 21 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Baroche, Madame Valérie Ackermann, au 032 462 23 92.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de la Baroche, Madame Valérie Ackermann, Le Cornat 11, 2946 Miécourt.

CERCLE SCOLAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 18 à 21 leçons hebdomadaires en 1-6P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, au 078 820 16 56.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, Voirdgerat 1, 2915 Bure.

CERCLE SCOLAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 18 à 21 leçons hebdomadaires en 3-4P; 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, au 078 820 16 56.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, Voirdgerat 1, 2915 Bure.

ECOLE PRIMAIRE DE CŒUVE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires en 8P; 4 leçons hebdomadaires en 7P; 14 leçons hebdomadaires en 5P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Cœuvatte, Monsieur Michael Possin, au 032 466 81 61.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de La Cœuvatte, Monsieur Michael Possin, Champ de Cœudre 122, 2932 Cœuve.

CERCLE SCOLAIRE DU CLOS DU DOUBS

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 14 à 17 leçons hebdomadaires en 7-8P; 15 à 20 leçons hebdomadaires en 3P et 6P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Clos du Doubs, Madame Anne Piquerez, au 032 461 30 09.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire pri-

maire du Clos du Doubs, Madame Anne Piquerez, Chemin des Saules 9, 2882 Saint-Ursanne.

CERCLE SCOLAIRE DE COURRENDLIN-VELLERAT-REBEUVELIER

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 14 à 17 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, au 032 435 57 07.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, Rue du 23-Juin 44, 2830 Courrendlin.

CERCLE SCOLAIRE DE HAUTE-AJOIE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 13 leçons hebdomadaires en 8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Ajoie, Madame Valérie My au 032 476 68 30.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Haute-Ajoie, Madame Valérie My, Place de l'Eglise 71, 2916 Fahy.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant-e d'économie familiale ou d'activités créatrices

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e AC/EF / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Délai de postulation: 5 mai 2022.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'activités créatrices manuelles et textiles.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 93 30.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du Collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, Case postale 1696, 2900 Porrentruy 1.

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant-e secondaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP dans les disciplines concernées.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e secondaire / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Délai de postulation: 5 mai 2022.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 8 leçons hebdomadaires d'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 93 30.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du Collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, Case postale 1696, 2900 Porrentruy 1.

Commune de Cornol

En prévision d'une retraite anticipée du titulaire, la commune de Cornol met au concours un poste de

Secrétaire communal-e

à un taux de 70 – 100% avec entrée en fonction au 12 septembre 2022 ou date à convenir.

(Secrétaire du conseil communal et gestion de l'administration générale de la commune - responsable RH - responsable des permis de bâtir et des votations – agent-e AVS, responsable du site internet).

L'ensemble des tâches sont décrites dans le cahier des charges en consultation à l'administration communale ou sur le site internet de la commune www.cornol.ch.

Votre profil: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'un titre équivalent. Elire domicile à Cornol. Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe. Sens des responsabilités. Etre motivé-e serviable et disponible, bonne communication. Doté-e d'un esprit méthodique. Maîtrise indispensable des principaux outils informatiques.

Traitement: Classe 12 de l'échelle des traitements en vigueur dans le canton du Jura.

Renseignements: Administration communale, téléphone 032 462 25 88.

Les candidatures doivent être adressées au conseil communal de Cornol avec la mention « Secrétaire commu-

nal-e », accompagnées des documents usuels **jusqu'au 13 mai 2022**.

En prévision d'une réorganisation de l'administration communale, la commune de Cornol met au concours un poste d'

Agent-e administratif-ve

à un taux de 70 – 80% avec entrée en fonction au 12 septembre 2022 ou date à convenir.

(Responsable des registres des habitants et des étrangers, des chiens, des bâtiments et des valeurs officielles, diverses tâches administratives, collaboration avec le teneur des registres d'impôts, établissement de diverses statistiques).

L'ensemble des tâches sont décrites dans le cahier des charges en consultation à l'administration communale ou sur le site internet de la commune www.cornol.ch.

Votre profil: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'un titre équivalent. Elire domicile à Cornol. Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe. Sens des responsabilités. Etre motivé-e, serviable et disponible. Bonne communication. Doté-e d'un esprit méthodique. Maîtrise indispensables des principaux outils informatiques.

Traitement: Classe 9 de l'échelle des traitements en vigueur dans le canton du Jura.

Renseignements: Administration communale, téléphone 032 462 22 88.

Les candidatures doivent être adressées au conseil communal de Cornol avec la mention « Agent-e administratif-ve », accompagnées des documents usuels **jusqu'au 13 mai 2022**.

Centre jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées



Pour compléter nos équipes éducatives et thérapeutiques, nous cherchons à repourvoir:

Trois postes d'éducateurs-trices spécialisés-es à 50%

Un poste d'éducateur-trice spécialisé-e à 80%

Les mises au concours sont disponibles sur notre site internet: www.perene.ch

Délai de postulation: **vendredi 6 mai 2022**.



Afin de compléter ses effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Juriste

Taux d'activité: 50%

Mission: Vous mettez en place un conseil juridique au sein des SSRJU, chargé de répondre aux demandes d'ordre juridique de la direction élargie et des assistants sociaux des secteurs Protection de l'enfant, Protection de l'adulte et Aide sociale. Vous instruisez et préparez des prises de position à la demande de la direction élargie. Vous étudiez et traitez des dossiers touchant à différents domaines législatifs (pénal, civil, administratif poursuites, aide sociale, etc.). Vous suivez les évolutions de la jurisprudence fédérale et cantonale dans les domaines de la Protection de l'enfant et de l'adulte. Vous assurez certaines tâches administratives.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une maîtrise universitaire en droit ou formation jugée équivalente. Vous possédez une excellente maîtrise de la langue française et avez de bonnes connaissances de l'allemand. Vous avez de très bonnes compétences rédactionnelles, d'assistance ou de préparation du travail. Vous avez des compétences en gestion opérationnelle, ainsi que le sens de la négociation et des priorités. Vous êtes apte à vous déplacer aisément sur les différentes antennes de travail. Une expérience en droit dans le domaine de la Protection de l'enfant et de l'adulte constitue un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa, classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022 ou date à convenir.

Lieux de travail: Antenne de Delémont, Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Valérie Scherrer, directrice des SSRJU, au N° de tél. 032 420 72 72 ou par courriel à valerie.scherrer@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Juriste » ou par mail à laura.lischer@ssrju.ch, **jusqu'au 27 mai 2022**. En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

HAUTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Gestionnaire en ressources humaines à 50%

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **13 mai 2022**

HAUTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Responsable du département de la recherche de 50 à 60%

appelé-e à conduire le département de la recherche et le Centre de soutien et promotion de la recherche (CeSPRe)

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **13 mai 2022**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Conseil communal de Develier

Service organisateur/Entité organisatrice: Conseil communal de Develier, à l'attention de Gabriel Chappuis, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, Suisse. Téléphone: 032 422 15 15. E-mail: administration@develier.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, Suisse. Téléphone: 032 422 15 15. E-mail: administration@develier.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
6.5.2022

Remarques: Les questions doivent être formulées en français de manière anonyme sur le forum de Simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme jusqu'au 11.5.2022. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 25.5.2022. **Heure:** 12h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération.

Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

30.5.2022. **Heure:** 10h00

Lieu: Administration communale de Develier

Remarques: La date de l'ouverture des offres est provisoire. L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
Exécution

2.2 Titre du projet du marché
Develier/Provita - Protection contre les crues et mesures de revitalisation; mesures anticipées

2.3 Référence/ numéro de projet
M 744151

2.4 Marché divisé en lots?
Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45000000 - Travaux de construction

- 45112000 - Travaux de fouille et de terrassement
- 45112700 - Travaux d'aménagement paysager
- 45221111 - Travaux de construction de ponts routiers
- 45221113 - Travaux de construction de passerelles pour piétons

2.6 Objet et étendue du marché

Les prestations concernées par le présent appel d'offres portent sur les travaux de génie civil et de génie biologique nécessaires au réaménagement de l'espace cours d'eau (La Pran, La Fenatte, La Betteratte), comprenant: l'élargissement des cours d'eau, l'assainissement des berges, la réalisation d'un pont, d'une passerelle et de voûtages, les aménagements et les plantations relatives aux mesures de revitalisation.

2.7 Lieu de l'exécution

Develier

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 20.6.2022. Fin: 31.10.2022

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

Remarques: Les offres déposées doivent être complètes. Il n'est pas autorisé d'apporter des modifications dans le texte des documents d'appel d'offres. Les offres partielles ne sont pas valables et seront éliminées.

2.13 Délai d'exécution

Début: 20.6.2022. Fin: 31.10.2022

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.2 Cautions/garanties

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat. Le transfert de prix unitaires dans des positions globales telles que les installations de chantier par exemple est strictement interdit.

Prix unitaires/installations de chantier: Les offres doivent être établies de façon à ce que les coûts soient affectés aux articles descriptifs auxquels ils correspondent. Le transfert d'éléments de coûts contenus dans les prix unitaires est interdit, en particulier entre les articles descriptifs et les installations de chantier. Les offres qui présentent des éléments de coûts non autorisés peuvent être exclues de la procédure d'adjudication.

L'entrepreneur est tenu de remplir toutes les positions du devis descriptif; il écrira «néant» pour toutes les positions pour lesquelles il renonce formellement à indiquer un montant et à réclamer par la suite une rémunération pour la prestation en cause.

Ceci doit être motivé dans le rapport technique. Les frais de surveillance et de conduite ainsi que les coûts du temps de transport du personnel ne peuvent être inclus dans les coûts de l'installation de chantier mais doivent être intégrés dans les prix unitaires, selon le schéma de calcul de la SSE.

De même, tous les frais d'encadrement tels que direction technique, direction commerciale, pilotage ainsi que les frais financiers doivent être intégrés dans le schéma de calcul de la SSE, dans les rubriques correspondantes. Ces frais ne peuvent en aucun cas être inclus dans les installations de chantier.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.6 Sous-traitance

Admis.

30% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants.

Les données relatives aux sous-traitants seront également examinées. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 28.4.2022 jusqu'au 25.5.2022

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non-membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC

Conformément aux documents d'appel d'offres.

4.2 Conditions générales

Conformément aux documents d'appel d'offres.

4.3 Visite des lieux

Aucune visite des lieux n'est prévue.

Le site est accessible en tout temps. Aucun soumissionnaire ne peut invoquer un quelconque manque d'information quant aux conditions locales.

4.4 Exigences fondamentales

Conformément aux documents d'appel d'offres.

4.5 Soumissionnaires pré-impliqués et admis à la procédure

Aucun.

4.6 Autres indications

Conformément aux documents d'appel d'offres.

4.7 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 5314 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 5 avril 2022.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.
